
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 9

Votants: 9

Séance du 02 décembre 2016

L'an deux mille seize et le deux décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 02 décembre 2016, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Gérard BOISNIER, Philippe DESWARTE, Daniel ADAM, Pascal WURTZ, Michèle NICOLAS, Jean-Marcel LAMOUREUX, Delphine POZO, Laure MACARTY, Nicolas DAULLE

Représentés:

Excuses:

Absents: Patricia TROUVE, Alain DE CUYPERE

Secrétaire de séance: Pascal WURTZ

Monsieur le Maire ouvre la séance et annonce le décès de Monsieur Michel HOUEL, sénateur de Seine et Marne. Il souligne les bonnes relations entretenues et l'écoute qu'il nous accordait.

En son nom et celui du conseil municipal, il présente ses plus sincères condoléances à sa famille et ses proches. Ses obsèques auront lieu le samedi 10 décembre prochain à 14h en la Collégiale de Crécy.

L'approbation du compte rendu du précédent conseil est reportée au prochain conseil municipal.
Le compte rendu n'est pas parvenu aux conseillers

Monsieur le Maire demande l'ajout de 2 points à l'ordre du jour

- création d'un emploi administratif non permanent
- modification du régime indemnitaire du personnel communal

Objet: AUTORISATION D'EMPRUNT POUR TRAVAUX D'INVESTISSEMENT VOIRIE - 2016 019

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de voirie communale sont à prévoir en 2017 pour compléter ceux déjà programmés sur 2016, les devis sont d'ailleurs déjà en mairie et vus en réunion avec les adjoints (voirie Courtesoupe et hameau des Houis

Il rappelle également que les dotations sont de plus en plus basses et informe que les subventions prévues pour DETR Défense incendie hameau de courtesoupe prévue 80% sont ramenée à 40% soit une baisse de 43 374€ et celle de voirie route de Moras dans le cadre du FER prévue à 50% ramenée à 37% soit une baisse de 12 000€

Vu les taux actuellement très bas proposés par les banques :

2 propositions nous sont parvenues

- CA Brie Picardie taux 1,35%
- Caisse d'Epargne taux 0,98%

Après comparaison des deux offres

Monsieur le Maire propose au conseil de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'épargne Ile de France

Montant : 100 000€

Durée : 15 ans

Taux fixe 0,98%

Echéances annuelles

Frais de dossier: 0€

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents

après en avoir délibéré

DECIDE pour financer le programme d'investissement de contracter auprès de la CE Ile de France un contrat de prêt

durée 15 ans

taux fixe 0,98%

montant 100 000€

frais de dossier: 0€

AUTORISE le Maire à signer le contrat de prêt et toutes les pièces afférentes au dossier
Monsieur DESWARTES demande que le déblocage des fonds soit le plus tard possible.

Il souhaite que pour les travaux de voirie, des devis soient demandés à d'autres entreprises , et que l'on ne passe pas systématiquement par la CCPF.

Monsieur le Maire rappelle que la CCPF a un marché à bons de commandes voiries communales pour toutes les communes et qu'elle maîtrise le suivi des travaux.

ILLUMINATIONS NOEL - ACQUISITION DE MATERIEL

Il est décidé d'acheter 3 décors branches lucioles pour un montant de 689,02€

La pose doit être faite par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE, qui détient le marché du SDESM.

compte tenu du délai plus que tardif, il apparaît plus que probable que cela ne puisse pas se faire cette année

Mme MACARTY regrette que cette année encore , la décision a été trop tardive.

Mr WURTZ appelle l'entreprise dès lundi pour acheter le matériel.

si cela n'est pas possible pour cette année, le conseil unanime demande que l'entreprise EIFFAGE ENERGIE fasse un état des lieux pour savoir si les supports sont tous équipés et que dès février 2017 le nécessaire soit fait avec également l'achat des luminaires. le stockage du matériel se fera dans un local de la Mairie.

ORGANISATION DU SECRETARIAT MAIRIE ET AGENCE POSTALE

Monsieur le maire informe le conseil de l'organisation qu'il souhaite mettre en place dès le 1er janvier 2017

1°) l'agent titulaire du poste reprendra à temps complet sur le poste Mairie

2°) Le contrat aidé, peut être renouvelé un an, à compter du 4 janvier 2017.

Le conseil accepte de renouvelé son contrat sur le poste de l'agence postale, 20h hebdo, elle sera nommée agent recenseur du 19 janvier au 18 février 2017, pendant cette période elle sera détachée de son poste de l'agence postale

3°) Afin de pallier aux absences et de continuer la réorganisation du secrétariat, le conseil accepte de renouveler le contrat en CDD de remplacement temps incomplet (1/2 temps) pour l'agent chargée de la direction du secrétariat.

Le conseil accepte de la renouveler dans son fonction.

Le conseil décide de modifier le régime indemnitaire actuel en supprimant les indemnités pendant les arrêts pour congé maladie, at et autres et ceci en attendant le nouveau régime indemnitaire qui doit être délibéré courant 2017

Objet: CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT - 2016_020

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison d'une réorganisation des services administratifs, il y a lieu, de créer un emploi permanent pour un accroissement temporaire d'activité d' Attaché territorial principal à temps non complet à raison de

heures hebdo dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1:

de créer un emploi non permanent d'Attaché territorial principal pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de

ARTICLE 2 :

que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'attaché territorial principal

ARTICLE 3:

les dispositions de la présente délibérations prendront effet au 1er janvier 2017.

ARTICLE 4:

les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Objet: MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL - 2016 021

le conseil municipal demande la modification des indemnités (I.A.T. et Exercices des mission des préfectures)
en supprimant le bénéfice du maintien intégral de ces indemnités pendant les périodes de congés maladie ordinaire, longue maladie, congé de maternité, d'adoption, de paternité, de présence parentale, d'accident de travail

Il est prévu de mettre en place le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) dans le courant de l'année 2017

Vu la délibération en date du 13 mai 2009 instaurant l' indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.)

Vu la délibération en date du 15 novembre 2013 instaurant et modifiant l'attribution de l'indemnité d'exercice de mission des préfectures pour la filière administrative

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité des membres présents

Après en avoir délibéré,

DECIDE de ne plus verser
- l'indemnité d'administration et de technicité (IAT)
- l'indemnité d'exercice de mission des préfectures

pendant les périodes de congés maladie ordinaire, longue maladie, congé de maternité, de paternité, de présence parentale, d'accident de travail.
les indemnités seront suspendues au trentième par journée d'absences.

les indemnités seront maintenues pour toutes les autres absences (congés annuels, autorisations d'absences exceptionnelles)

La séance est levée à 20h.